

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Coupe de rivière Corsaire et Cap Corse SRCO Grade 5A ; 29,30 Avril, et 1er mai 2022 , à Ouistreham

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles en vigueur telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règles de classe.
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du vendredi 29 avril dans les locaux de la SRCO et affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera situé au sein du club house SRCO.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à : CORSAIRE et CAP CORSE

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :- le certificat de jauge spécifique à la Classe.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, jusqu'au 29 Avril 2021.
Il est préconisé de renvoyer au plus tôt les formulaires d'inscription avant le 16 Avril 2022 pour des raisons d'organisation

Formulaire d'inscription à envoyer à l'intention de ;

*SRCO – Esplanade Eric Tabarly, 14150 Ouistreham
Tel :02 31 96 13 30*

Ou par mail à ericbarassin@orange.fr

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :
Limite des inscriptions le samedi 30 Avril à 12h30

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Corsaire et Cap Corse</i>	<i>30 euros par bateau</i>

5.2 Autres frais :
Dîner des équipages, le samedi 1^{er} mai à partir de 19h30 : 20 euros par personne (skippers ,équipiers, accompagnateurs) à régler à l'inscription.(boisson comprise)

6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

Vendredi 29 avril	Samedi 30 Avril	Dimanche 1 mai
10h à 18h <i>Grutages et confirmations des inscriptions</i>	8h à 12h30 <i>Grutages et confirmations des inscriptions</i>	10h : 1^{er} Signal d'avertissement
14h00: <i>Manches d'entraînement</i>	13 h : <i>Briefing coureurs</i>	<i>Aux environs de 15h : Remise des prix</i>
18h30 : <i>Pot d'accueil et barbecue tiré du sac au club house</i>	14h : 1^{er} signal d'avertissement	
	19h30 : <i>soirée des équipages</i>	

8 COURSES

8.2 Nombre de courses :

Pour le classement de la Coupe de rivière et Cap Corse, le nombre de courses devant être validées est de : 2

8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13 h.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

10 LIEU

L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

12 LES PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type « construits »

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 courses à plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.2 Le classement entre les 2 classes ; Corsaire et Cap corse se fera en temps réel.

15 EMPLACEMENTS

La Société des régates de Caen Ouistreham assurera l'amarrage à flot du vendredi 29 avril à partir de 10 heures jusqu'au dimanche 1er mai à 17 h au ponton « visiteur » du port de plaisance. Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

16 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent la SRCO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués au plus vite le dernier jour de course.

Remise de la coupe FONFON CUP à la première féminine du classement général.

22 Hébergement : contacter la centrale de réservation de l'Office du tourisme de Ouistreham :
02 31 97 18 63 ou Mail ; ouistreham@caenlamer-tourisme.fr

23 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Pour plus d'informations, contacter :

SRCO – Esplanade Eric Tabarly , 14150 Ouistreham
Tel :02 31 96 13 30
Mail : contact@srco.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

Entre les écluses d'Ouistreham et Pegasus Bridge sur le canal de Caen à la mer

